




Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le 21/05/2026 
ID : 062-266202399-20260520-ARR2026_119-AR

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Commune de COQUELLES

Le 20 Mai 2026,

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°119/2026 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR OLIVIER DESFACHELLES DIRECTEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Président du Centre Communal d'Action Social de la commune de Coquelles ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article R.123-23, autorisant le Président du CCAS à déléguer une partie de ses pouvoirs ;

Vu l'arrêté municipal n°58/2026 en date du 5 Mai 2026 et publié le 13 mai 2026 de nomination de Monsieur Olivier DESFACHELLES en qualité de Directeur du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité des services du CCAS de la commune de Coquelles et de faciliter la rapidité d'exécution des missions, délégation de signature du Président est donnée, en son absence ou en cas d'empêchement de ce dernier, au Directeur du Centre Communale d'Action Sociale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier DESFACHELLES, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à l'ordonnancement des dépenses et recettes du budget CCAS : mandats, titres, bordereaux d'émission, moyen de paiement, ordres de reversement...,

ARTICLE 2 : La présente délégation permet à Monsieur Olivier DESFACHELLES, Directeur du Centre Communal d'Action Sociale, d'attester du caractère exécutoire des actes (délibérations, arrêtés...) qui seront joints aux bordereaux de mandats et aux bordereaux de titres,

ARTICLE 3 : - Monsieur le Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable de Calais, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Sous-Préfète de Calais.

 Le Président,
Michel HAMY.